



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/JAN/007	OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE SEINE-ET-MARNE RELATIF AU SOUTIEN DES PROJETS ELABORES PAR DES ADOLESCENTS ET LA FAVORISATION DE LEUR AUTONOMIE
Date du conseil municipal 25/01/2016	
Date de la convocation 18/01/2016	
Date de l'affichage 18/01/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 18 janvier 2016.

Étaient présents

Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, Stéphanie **CHARRET**, André **PALANCADE**, Anne-Marie **OLAS**, Claude **GODART**, Simone **JEROME**, Pascal **HUÉ**, Didier **MOREAU**, Alain **VELLER**, Marina **DESCOTES-GALLI**, Sylvie **GALLOCHER**, Roger **CIPRÈS**, Samira **BOUJIDI**, Virginie **SALITRA**, Karine **JARRY**, Danielle **BOUDET**, Jacob **NALOUHOUNA**, Medhi **BENSALEM**, Sandrine **NAGEL**, Jean-Pierre **GABARROU**, Monique **DEVILAINE**, Catherine **HEUZÉ-DEVIES**, Serge **SAUSSIER**, Rachida **MOUALI**, Pascal **D'HOKER**.

Étaient absents

- Michel **VEUX**, représenté par Roger **CIPRÈS**
- Charles **MURAT**, représenté par André **PALANCADE**
- Pierre **GUILLOU**, représenté par Pascal **D'HOKER**

Monsieur Pascal **HUÉ** est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160125-2016-JAN-007-DE
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la convention d'objectifs et de financement envoyée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne relative à « l'expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » pour les années 2015, 2016 et 2017,

CONSIDÉRANT la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne à apporter des réponses adaptées aux besoins des adolescents sur le champs des temps libres et de soutenir financièrement les structures accompagnant les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette politique, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne peut apporter une aide financière aux collectivités mettant en œuvre ce type d'action,

CONSIDÉRANT que le versement de cette aide financière est soumise à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la municipalité et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour un soutien aux projets élaborés par des adolescents et la favorisation de leur autonomie.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne relative à « l'expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » pour les années 2015, 2016 et 2017.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjointe en charge de la Jeunesse à signer ladite convention et toutes les pièces y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 janvier 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160125-2016-JAN-007-DE
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016